

Dossier de presse - Août 2016

Rentrée 2016:

Enquête sur le coût de la vie étudiante

Contact presse:

Pauline Collet



06 88 27 92 59



pcollet@unef.fr

unéf
le syndicat étudiant

Table des matières

Edito p.4

Principaux chiffres : p.6

I. Augmentation du cout de la vie de 1,23% pour les étudiant·e·s p.7

II. Les étudiant·e·s touché·e·s par l'augmentation des transports et des loyers dans les grandes villes p.8

a- 6 villes qui cumulent augmentation du prix des loyers et du prix des transports p.8

b- Loyers étudiants : un poids écrasant en augmentation dans le portefeuille des étudiant·e·s p.8

c- Transports, une charge quotidienne pour les étudiant·e·s p.10

III. L'UNEF obtient le gel des dépenses obligatoires p.11

IV. Quels changements pour la protection sociale des jeunes pendant le quinquennat ? p.12

a- Des mesures en positif : p.12

b- Des mesures qui n'inversent pas la courbe de précarité des jeunes p.12

V. Les revendications de l'UNEF, il y a urgence à rénover la protection sociale des jeunes p.14

Edito

Rentrée universitaire : le coût de la vie étudiante augmente de 1,23%

Pour la rentrée 2016, le coût de la vie augmente de 1,23%, soit près d'un point de plus que l'inflation. Alors que les premiers mois concentrent les principales dépenses (frais d'inscription, emménagement...), cette hausse va accentuer les inégalités sociales et la précarité déjà existante pour les étudiant·e·s. Ces derniers mois, les jeunes ont d'ailleurs exprimé·e·s leur volonté d'un droit à l'avenir en refusant la précarité qu'ils connaissent au quotidien pendant leurs études et pendant leur insertion professionnelle. Si l'UNEF a obtenu des mesures de protection comme le gel des tarifs obligatoires ou l'augmentation des bourses, cela ne permet que de ralentir l'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s.

L'inversion de la courbe de précarité ne passera que par une refonte de la protection sociale des jeunes et un plan de vie étudiante ambitieux.

L'augmentation du prix des loyers et des transports dans de nombreuses villes, double charge pour les étudiant·e·s.

Cette hausse du coût de la vie s'explique principalement par l'augmentation des prix des loyers et des transports dans un certain nombre de villes universitaires. Six villes cumulent ces deux augmentations : Paris, Bordeaux, Lyon, Orléans, Besançon et Nice.

En cause, l'augmentation du prix des loyers des petites surfaces, notamment à Paris en raison du non respect de l'encadrement des loyers, ainsi que des tarifs étudiants dans les transports en augmentation, à l'image de Bordeaux qui voit ses tarifs augmenter de 7,43%.

Mais ces augmentations ne sont pas seulement cantonnées à ces six villes.

Alors que le logement représente en moyenne 55% du budget des étudiant·e·s, plus de la moitié des villes universitaires voient les loyers des petites surfaces s'envoler, avec une hausse de 1,38% à Paris et de 0,5% pour le reste de la France. Certaines villes universitaires connaissent des hausses significatives : + 4,70% à Bordeaux, +3,45% au Mans, + 2,38% à Caen ou encore 1,79% à Rennes.

Le prix des transports pèse lourd dans le budget des étudiant·e·s dans de nombreuses villes universitaires. Un dizaine de villes mettent en place des tarifs au dessus de la moyenne nationale qui est de 231,32€, sans aucune aide à destination des jeunes ce qui donne lieu à des écarts importants. Hors Île de France, quatre villes universitaires, Lyon, Dijon, Rennes et Tours, font le choix d'appliquer des tarifs supérieurs à 300€ alors que d'autres villes comme Toulouse appliquent un tarif à 100€ par an.

L'UNEF obtient un gel historique des frais obligatoires pour les étudiant·e·s

Grace à sa mobilisation, l'UNEF obtient pour la première fois du quinquennat le gel de l'ensemble des frais obligatoires d'inscription pour la rentrée 2016 : frais d'inscription en licence et en master, prix du restaurant universitaire, tarif de la médecine préventive et de la sécurité sociale. Ces victoires permettent de ralentir la précarisation des étudiant·e·s pour cette rentrée mais ne constituent néanmoins pas une réponse durable à l'augmentation du coût de la vie.

Quelques avancées, néanmoins insuffisantes pour endiguer la précarité grandissante des étudiant·e·s

L'investissement dans le système de bourse et la

prolongation des bourses après les études, avec la création de l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE) ont été des investissements nécessaires pour faire évoluer le système de bourse, mais l'ouverture de ce chapitre ne peut se clore dès maintenant. La hausse du coût de la vie étudiante de +1,23% à la rentrée se cumule avec les années précédents et atteint + 9,7% depuis le début du quinquennat. La précarité dans laquelle vivent les jeunes ne se résorbera qu'avec des investissements de long terme, répondant au manque de protection sociale existant.

A l'aube des élections présidentielles, il y a urgence à refondre la protection sociale des jeunes !

L'augmentation du coût de la vie enfonce un peu plus à chaque rentrée les étudiant·e·s dans la précarité. Parce qu'ils·elles peuvent difficilement compter sur leur famille pour financer leurs études, 50% des étudiant·e·s sont contraint·e·s d'exercer une activité salariée au cours de l'année universitaire. Cette activité se fait au détriment de leur réussite : le salariat diminue en moyenne de 11h par semaine le temps que les étudiant·e·s peuvent consacrer à leurs cours ou à leurs révisions. Alors que 19% des étudiant·e·s vivent dans la pauvreté, ou encore que 70% d'entre eux·elles sont exclu·e·s du système de bourse, il est urgent d'agir.

L'UNEF revendique :

- L'ouverture de négociations sur la vie étudiante pour un nouvel investissement afin d'améliorer concrètement le quotidien des étudiant·e·s.
- Un nouvel investissement dans le système de bourses afin qu'il permette l'autonomie des jeunes.
- Un investissement dans le réseau des œuvres (CROUS) afin de lui permettre d'accomplir ses missions de construction de logement et de tarification sociale dans les aides indirectes (logement et restauration).
- L'ouverture des minimas sociaux à l'ensemble des jeunes : l'ouverture du RSA au moins de 25 ans.
- La mise en place de dispositifs pour les jeunes dans les collectivités et la généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires.
- La protection de l'insertion professionnelle des jeunes : ouverture de l'aide à la recherche du premier emploi aux étudiant·e·s non boursier·e·s.

Principaux chiffres :



C'est l'augmentation du coût de la vie pour cette rentrée.



C'est l'augmentation du coût de la vie sur le quinquennat.



VILLES OÙ LOYERS ET TRANSPORTS AUGMENTENT



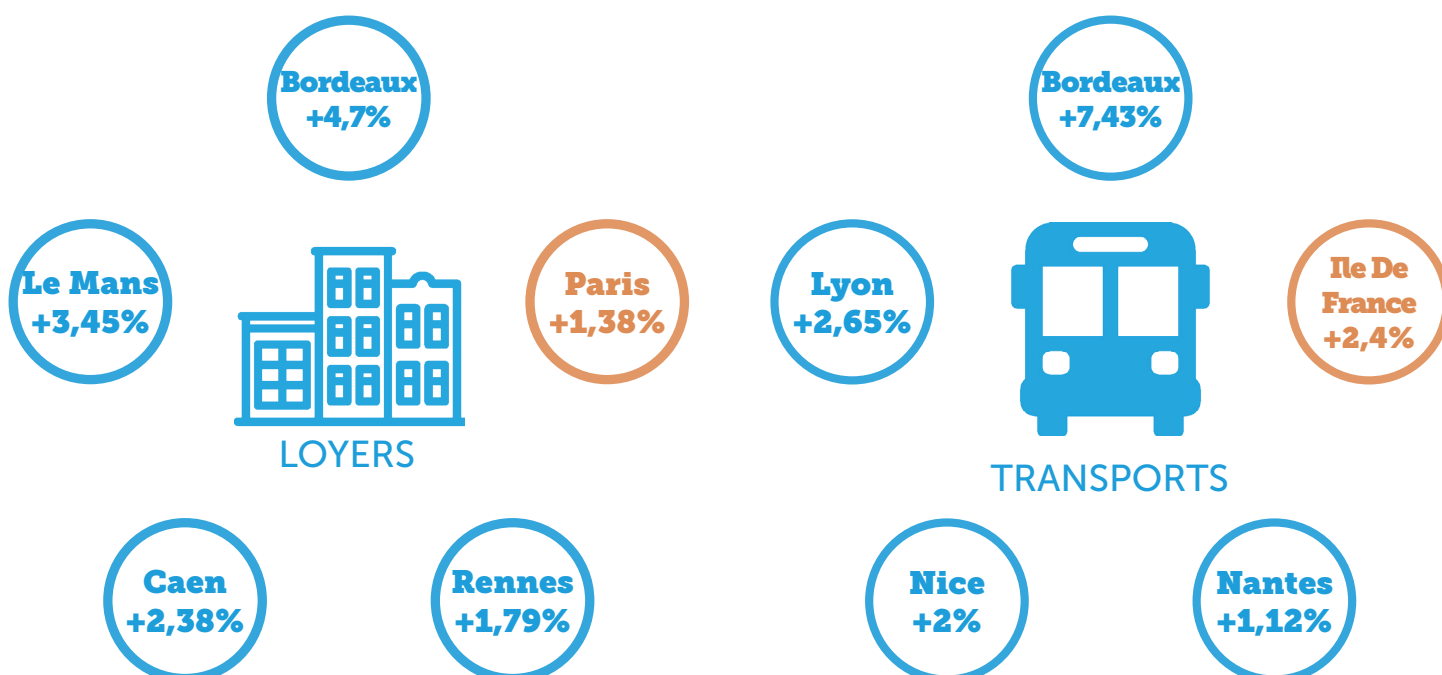
Seuls 28% des étudiant-e-s bénéficient des bourses.



La dernière fois que le montant du restaurant universitaire a été gelé.

BESANÇON
BORDEAUX
LYON
NICE
ORLÉANS
PARIS

LES PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE LOYERS ET DE TRANSPORT DANS LES VILLES UNIVERSITAIRES



I. Augmentation du coût de la vie de 1,23% pour les étudiant·e·s

Méthodologie : 4 profils d'étudiant·e·s ont été choisis pour leur représentativité. Pour chacun d'entre eux, la différence entre les postes de dépenses et les diverses aides (bourses, aides au logement...) permet de définir un «reste à charge». Le cumul du «reste à charge» de chaque profil, pondéré en fonction de leur représentativité, permet de calculer un «reste à charge global» dont l'évolution par rapport à l'année précédente indique l'évolution du coût de la vie à la rentrée.

Une augmentation du coût de la vie supérieure à l'inflation globale

Le coût de la vie pour les étudiant·e·s en 2016 augmente de 1,23% soit près d'un point de plus que l'inflation (0,2% d'après l'étude de juin 2016 de l'INSEE¹).



C'est l'augmentation du coût de la vie pour cette rentrée.



C'est l'inflation d'après l'INSEE.

Document : Tableau des différents profils les plus représentatifs en fonction de leur reste à charge, l'évolution de leurs dépenses et l'évolution du coût moyen de la vie

Situation	Boursier·e échelon 0 bis décohabitant·e en licence en province	Non boursier·e décohabitant·e en licence à Paris	Non boursier·e cohabitant·e en licence dans une grande ville	Boursier·e échelon 7 en CU au CROUS
Reste à charge	674,42€	1189,56€	397,16€	89,2€
Augmentation des dépenses	0,95%	1,33%	1,09%	3,5%
Augmentation moyenne du coût de la vie	1,23%			

CU: Cité Universitaire

Grandes villes: Paris, Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse

II. Les étudiant·e·s touché·e·s par l'augmentation des transports et des loyers dans les grandes villes

a- 6 villes qui cumulent augmentation du prix des loyers et du prix des transports

Ville	Loyers 2015 en €	Loyers annuels 2015 en €	Transport 2015 en €	Loyers 2016 en €	Loyers annuels 2016 en €	Transport 2016 en €	Variation loyers	Variation transport	Total variation pondérée
Bordeaux	468	5616	210	490	5880	225,6	4,70%	7,43%	4,8%
Orléans	376	4512	262	385	4620	262	2,39%	0%	2,26%
Besançon	359	4308	270	367	4404	270	2,23%	0%	2,10%
Nice	561	6732	150	571	6852	153	1,78%	2%	1,79%
Lyon	500	6000	302	508	6096	316	1,60%	4,64%	1,75%
Paris	795	9540	333,9	806	9672	341,9	1,38%	2,40%	1,42%

Les données sur les loyers nous sont fournies avec l'aimable accord de [Locservice.fr](http://www.locservice.fr/logement-etudiant.html) (<http://www.locservice.fr/logement-etudiant.html>). L'UNEF exploite ensuite ces données pour établir ses classements et variations.

L'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s réside principalement dans l'augmentation du coût des loyers et des transports pour les étudiant·e·s. Trois des plus grosses villes universitaires sont concernées, Bordeaux, Lyon et Paris et concentrent à elles seules 37% des étudiant·e·s.



Bordeaux: alors qu'elle devrait être concernée par l'encadrement des loyers de petite surface, cumule deux augmentations conséquentes : + 264€ de loyer annuellement et + 15€ de tarifs de transports.

A Paris, le non respect de l'encadrement des loyers pèse sur les petites surfaces.

L'encadrement des loyers permet de réguler le prix à la location. La ville de Paris a fait le choix d'appliquer cette mesure qui a permis de mieux réguler, dans un premier temps, les loyers des petites surfaces.

Si la mesure prouve son efficacité de manière globale, elle reste peu respectée pour les petites surfaces, dont les loyers augmentent encore cette année de près de 1,38%.

b- Loyers étudiants : un poids écrasant en augmentation dans le portefeuille des étudiant·e·s

Le logement est le premier poste de dépense des étudiant·e·s, car il concerne en moyenne 55% des dépenses mensuelles. Plus qu'un poids, il plombe le budget des étudiant·e·s décohabitants et reste un frein important à l'autonomie.

En région parisienne, le montant des loyers de petite surface est le plus haut, et le non respect de l'encadrement des loyers entraîne cette année de nouveau une augmentation.

Dans le reste de la France, les étudiant·e·s subissent également l'augmentation des loyers des petites surfaces (+0,6%) avec des augmentations dans 15 villes universitaires.

Rentrée 2016 - Enquête sur le coût de la vie étudiante

Ville	Nombre d'étudiant-e-s décohabitant-e-s	Loyer mensuel moyen 2015 en €	Loyer mensuel moyen 2016 en €	Evolution en %
Bordeaux	41258	468	490	4,70
Le Mans	6989	319	330 €	3,45
Orléans	9582	376	385	2,39
Caen	16394	378	387	2,38
Besançon	13568	359	367	2,23
Rennes	31341	390	397	1,79
Nice	17683	561	571	1,78
Lyon	60809	500	508	1,60
Metz	8567	389	393	1,03
Montpellier	40908	467	471	0,86
Marseille	40050	471	475	0,85
Dijon	18199	387	390	0,78
Angers	14306	353	354	0,28
Nîmes	2476	379	380	0,26
Grenoble	29284	410	411	0,24
Strasbourg	29896	446	447	0,22
Clermont-Ferrand	20583	366	366	0,00
Rouen	17230	400	400	0,00
Nantes	23246	401	401	0,00
Lille	45153	467	467	0,00
Toulouse	52807	448	447	-0,22
Saint-Etienne	11223	347	346	-0,29
Poitiers	15449	321	320	-0,31
La Rochelle	4963	458	455	-0,66
Tours	15514	389	385	-1,03
Amiens	16250	403	398	-1,24
Brest	11768	322	318	-1,24
Pau	7670	364	358	-1,65
Reims	14942	392	385	-1,79
Nancy	24508	394	384	-2,54
Limoges	10086	344	326	-5,23
Le Havre	4908	403	375	-6,95
Moyenne en région		425 €	428 €	0,59
Evry	3390	590	610 €	3,39
Guyancourt	6415	631	637 €	0,95
Cergy	5320	584	583 €	-0,17
Nanterre	12272	682	674 €	-1,17
Orsay	10821	608	599 €	-1,48
St Denis	19451	629	645 €	2,54
Créteil	12221	687	685 €	-0,29
Paris	137940	795	806 €	1,38

Les données sur les loyers nous sont fournies avec l'aimable accord de [Locservice.fr \(http://www.locservice.fr/logement-etudiant.html\)](http://www.locservice.fr/logement-etudiant.html). L'UNEF exploite ensuite ces données pour établir ses classements et variations.

c- Transports, une charge quotidienne pour les étudiant-e-s



PARIS



BORDEAUX



LYON

Top 5 des villes où les transports augmentent

	Transports 2015 en €	Transports 2016 en €	Variation transports
Bordeaux	210,0	225,6	7,43%
Lyon	302,0	310,0	2,65%
Paris	333,9	341,9	2,40%
Nice	150,0	153,0	2,00%
Nantes	267,0	270,0	1,12%

Top 10 des villes les plus chères en terme de transports

	Tarif jeunes en €
Paris	341,9
Tours	331,2
Rennes	316,0
Dijon	315,0
Lyon	310,0
Nantes	270,0
Besançon	270,0
Caen	265,5
Angers	264,0
Orléans	263,0

L'instauration des demi-tarifs étudiants en bonne voie

Grace aux interpellations de l'UNEF, un certain nombre de collectivités ont cette année instauré des demi-tarifs ou réductions comme à Caen, Grenoble, Clermont, Brest et Limoges. Des villes qui ont fait le choix d'écouter les revendications des jeunes, mais qui pour certaines doivent continuer d'avancer et tenir leurs promesses de gratuité ou de demi-tarif comme à Grenoble et Caen, dont les prix sont encore au dessus de la moyenne nationale.



ZOOM SUR...

Toulouse : Avec son tarif à 100€ par an pour tou-te-s les étudiant-e-s, la ville de Toulouse fait figure de meilleure élève dans l'accès aux transports pour les jeunes. Pour autant, la ville menace de supprimer ce tarif. Les étudiant-e-s avec l'UNEF se mobilisent depuis plus d'un an pour conserver un outil indispensable à leur accès à l'université et à leur mobilité.

Les transports en commun représentent un autre poste de dépenses important pour les étudiant-e-s. Selon les collectivités territoriales et la mise en place de tarifications à destination des étudiant-e-s ou des jeunes, les variations sont importantes. Une dizaine de villes universitaires connaissent des tarifs au dessus de la moyenne nationale (231,32€), sans aucune aide à destination des jeunes ; et ce notamment dans 4 villes qui appliquent des tarifs au dessus de 300€ (soit un prix proche de l'IDF) : Lyon, Dijon, Rennes, Tours! Il est urgent que ces collectivités mettent en place des demi-tarifs étudiants plus conséquents.

III. L'UNEF obtient le gel des dépenses obligatoires

Pour la première fois, l'ensemble des tarifs obligatoires seront gelés pour la rentrée prochaine. C'est une première réponse à la mobilisation des jeunes contre la précarité et face aux couts élevés de la rentrée. Une première avancée, qui ne permet néanmoins pas d'endiguer l'augmentation du coût de la vie pour cette rentrée.

- Le gel du tarif de la restauration universitaire pour la première fois depuis 1969.
- Le gel des frais d'inscription
- Le gel du prix de la sécurité sociale et de la médecine préventive

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Augmentation en 10 ans
Ticket RU	2,75 €	2,80 €	2,85 €	2,90 €	3,00 €	3,05 €	3,10 €	3,15 €	3,20 €	3,25 €	3,25 €	18%
Frais d'inscription	162	165	169	171	174	177	181	183	184	184	184	13,50%
Sécurité sociale	186	192	195	198	200	203	207	211	213	215	215	15%

IV. Quels changements pour la protection sociale des jeunes pendant le quinquennat ?

a- Des mesures en positif

Grâce à la mobilisation de l'UNEF sur les universités et dans la rue, des victoires ont pu être obtenues pour améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s.

1. Réformer le système de bourse

- Des milliers d'étudiant-e-s passent de l'échelon 0 à l'échelon 0 bis
- Création d'un nouvel échelon de bourses, qui fait passer le montant maximal de bourses de 456€ à 550€/mois

2. Favoriser l'accès au logement

- Mise en place du plan 40000 afin de créer 40 000 nouveaux logements à tarif social sur le territoire
- Création de dispositifs de garantie locative pour les étudiant-e-s les plus en difficulté comme la CLE ou VISALE

3. Protéger l'entrée sur le marché du travail

- Création de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi soit le prolongement des bourses pendant 4 mois pour tou-te-s les diplômé-e-s en insertion professionnelle

Cependant, ces mesures restent insuffisantes au vu du coût de la vie étudiante, qui augmente de 1,23% cette année et qui a augmenté de 9,7% depuis le début du quinquennat. Un plan de vie étudiante ambitieux doit être mis en place afin de permettre à chacun-e de pouvoir étudier dans de bonnes conditions.

b- Mais qui n'inversent pas la courbe de précarité des jeunes...

Depuis le début du quinquennat le coût de la vie des étudiant-e-s aura augmenté de 9,7%. Bien que des investissements aient été réalisés, ils ne peuvent suffir à améliorer durablement les conditions de vie des étudiant-e-s.

1. Un système de bourse qui ne protège pas de la précarité



Seuls 28% des étudiant-e-s bénéficient des bourses, soit moins d'un tiers des étudiant-e-s.



Le montant maximum mensuel d'une bourse. Inférieur au seuil de pauvreté il ne permet pas de couvrir les dépenses courantes.



11% des jeunes sont considéré-e-s comme « pauvres » vivant avec moins de 50% du loyer médian².



Le pourcentage de boursier-e échelon 0bis qui vivent avec moins de 100€ par mois.

Insuffisant :

Le système de bourse est aujourd'hui incapable de protéger les étudiant·e·s de la précarité et de garantir leur accès à l'enseignement supérieur.

- c'est un système de bourses qui exclue la majorité des étudiant·e·s : plus de deux tiers des étudiant·e·s ne bénéficient d'aucune aide pour financer leurs études.
- le montant des bourses ne permet pas de répondre aux besoins des étudiant·e·s : le montant maximum de bourses ne permet pas aujourd'hui de pouvoir financer ses études sans des aides extérieures.

Inadapté

Le temps d'étude n'est pas un simple passage vers l'insertion professionnelle mais il est devenu au contraire un véritable temps de la vie (18 à 27 ans, âge moyen de l'insertion professionnelle stable). La référence aux revenus du foyer familial dans le calcul des bourses, alors que plus d'un tiers des familles ne peuvent financer les études de leurs enfants, ne permet plus de donner aux étudiant·e·s une protection sociale adaptée. La situation réelle de l'étudiant·e n'est pas aujourd'hui la base de calcul de sa protection sociale.

Outre mer

Dans les DROM, le coût de la vie est bien plus élevé qu'en métropole, notamment dû au coût de l'importation des produits. Parallèlement la population et en particulier les étudiant·e·s sont extrêmement précaires, en effet plus de 56% des étudiant·e·s sont boursier·e·s, dont les deux tiers aux échelons les plus haut (6 et 7).

Alors que la précarité et le chômage font rage dans les DROM, et que cette précarité est reconnue pour les fonctionnaires à qui il est versé un complément de salaire, il est urgent d'ouvrir un droit au complément de bourse pour compenser le coût élevé de la vie en outre mer.

2. Le salariat étudiant : conséquence directe de la précarité étudiante.

Pour réussir à boucler les fins de mois, les étudiant·e·s ont trois possibilités : recourir au salariat étudiant³, effectuer un emprunt, ou sacrifier une partie de leurs dépenses courantes.



Le pourcentage d'étudiant·e·s contraints de se salarier.



Le temps d'étude par semaine dont disposent en moins ces étudiant·e·s.



Cause d'échec à l'université.

Environ 50% d'étudiant·e·s se salarient durant l'année universitaire, dont 30% à temps plein. La moitié de ces jobs n'ont aucun rapport avec les études et mettent en concurrence le temps passé à travailler et celui passé à étudier. Le salariat étudiant vient donc pénaliser le temps d'étude qui devrait normalement servir à étudier, réviser, se reposer ; et impacte la réussite des étudiant·e·s. Cette activité se fait au détriment de leur réussite : le salariat diminue en moyenne de 11h par semaine le temps que les étudiant·e·s peuvent consacrer à leurs cours ou leurs révisions. Avec 1 étudiant·e sur 2 qui échoue en licence, le salariat étudiant se place en tête des causes de cet échec.

Les prêts étudiants⁴

Environ 12% des étudiant·e·s (300 000) ont recours à un prêt durant l'année universitaire. 56% de ces emprunts se font lors de la rentrée. Le montant moyen d'un prêt étudiant s'élève à 10 000€ pour les étudiant·e·s (hors écoles). 50% des étudiant·e·s qui font des emprunts ne sont pas couverts par le cautionnement solidaire mis en place par l'Etat.

3. <http://etudiant.lefigaro.fr/vie-etudiante/news/detail/article/un-jeune-sur-deux-ne-partira-pas-en-vacances-cet-ete-21239/> + Chiffres de l'OVE – enquête 2013

4. <http://www.financetesetudes.com/le-pret-etudiant-en-france-par-financetesetudes-com/>

V. Les revendications de l'UNEF, il y a urgence à rénover la protection sociale des jeunes



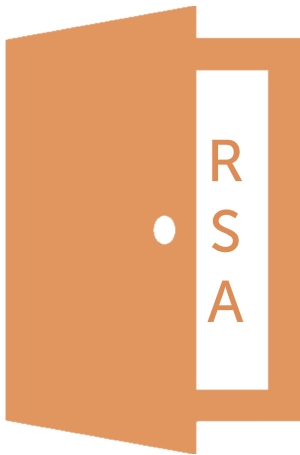
1. L'ouverture de négociations sur la vie étudiante pour un nouvel investissement afin d'améliorer concrètement le quotidien des étudiant·e·s.

2. Un nouvel investissement dans le système de bourses afin qu'il favorise l'autonomie des jeunes

- Ouverture des bourses pour les étudiant·e·s indépendant·e·s fiscalement
- Augmentation du montant maximum de bourse pour qu'il atteigne le seuil de précarité (soit 833 euros)



3. Un investissement dans le réseau des œuvres (CROUS) afin de lui permettre d'accomplir ses missions de construction de logement et de tarification sociale dans les aides indirectes (logement et restauration)



4. L'ouverture des minima sociaux à l'ensemble des jeunes : l'ouverture du RSA au moins de 25ans.

5. La mise en place de dispositifs pour les jeunes dans les collectivités :

- La généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires.
- La généralisation du demi-tarif étudiant dans les transports en commun.



6. Protéger l'insertion professionnelle des jeunes : ouverture de l'aide à la recherche du premier emploi aux étudiant·e·s non boursier·e·s.

Situation	Boursier.e-étudiant en 0 bis en licence en province	Non boursier.e- en licence à Paris	Non boursier.e en Licence habitant chez ses parents	Boursier.e-étudiant 7 en CU au GROSU	Boursier.e-étudiant 0bis en licence en province	Non boursier.e en licence à Paris	Non boursier.e en Licence habitant chez ses parents	Boursier.e-étudiant 7 en CU au GROSU	Boursier.e-étudiant 0bis en licence en province	Non boursier.e en licence à Paris	Non boursier.e en Licence habitant chez ses parents	Boursier.e-étudiant 7 en CU au GROSU
Année universitaire	2014-2015				2015-2016				2016-2017			
Frais d'inscription	0,00 €	184,00 €	184,00 €	0,00 €	0,00 €	184,00 €	184,00 €	0,00 €	0,00 €	184,00 €	184,00 €	0,00 €
Sécurité sociale	0,00 €	213,00 €	213,00 €	0,00 €	0,00 €	215,00 €	215,00 €	0,00 €	0,00 €	215,00 €	215,00 €	0,00 €
Mutuelle	228,00 €	228,00 €	228,00 €	228,00 €	224,00 €	234,00 €	234,00 €	234,00 €	251,40 €	251,40 €	251,40 €	251,40 €
MPU	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €
160 repas U	512,00 €	512,00 €	512,00 €	512,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Alimentation	2 280,00 €	2 280,00 €	1 583,71 €	2 280,00 €	2 286,84 €	2 286,84 €	1 588,46 €	2 286,84 €	2 300,56 €	2 300,56 €	1 597,99 €	2 300,56 €
Produits dent- tien/hygiène	360,70 €	360,70 €	0,00 €	360,70 €	360,70 €	360,70 €	0,00 €	360,70 €	360,70 €	360,70 €	0,00 €	360,70 €
Logement	5 088,00 €	9 540,00 €	0,00 €	3 164,17 €	5 100,00 €	9 540,00 €	0,00 €	3 164,17 €	5 136,00 €	9 672,00 €	0,00 €	3 164,17 €
EDF	207,00 €	207,00 €	0,00 €	207,00 €	499,68 €	499,68 €	0,00 €	221,49 €	497,18 €	497,18 €	0,00 €	220,38 €
Assurance habitation	118,91 €	169,21 €	0,00 €	39,00 €	71,00 €	71,00 €	0,00 €	39,00 €	71,00 €	71,00 €	0,00 €	39,00 €
Contribution à l'audiovisuel public	133,00 €	133,00 €	0,00 €	133,00 €	136,00 €	136,00 €	0,00 €	136,00 €	137,00 €	137,00 €	0,00 €	137,00 €
Frais d'agence	424,00 €	795,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Transports	234,76 €	461,90 €	461,90 €	234,76 €	211,12 €	333,90 €	333,90 €	211,12 €	204,24 €	341,90 €	341,90 €	204,24 €
Habilleme nt	504,00 €	504,00 €	504,00 €	504,00 €	501,48 €	501,48 €	501,48 €	501,48 €	503,99 €	503,99 €	503,99 €	503,99 €
Livres	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	254,02 €	254,02 €	254,02 €	254,02 €	255,54 €	255,54 €	255,54 €	255,54 €
Telephone	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	299,88 €	299,88 €	299,88 €	299,88 €	304,97 €	304,97 €	304,97 €	304,97 €
Internet	284,61 €	284,61 €	0,00 €	284,61 €	289,90 €	289,90 €	0,00 €	289,90 €	289,90 €	289,90 €	0,00 €	289,90 €
Loisirs	636,00 €	636,00 €	636,00 €	636,00 €	638,54 €	638,54 €	638,54 €	638,54 €	647,48 €	647,48 €	647,48 €	647,48 €
TOTAL dépenses annuelles	11 568,08 €	17 065,52 €	4 879,71 €	9 140,34 €	11 608,26 €	16 670,04 €	4 774,38 €	9 162,24 €	11 685,06 €	16 687,72 €	4 827,37 €	9 204,43 €
TOTAL dépenses mensuelles	964,01 €	1 422,13 €	406,64 €	761,70 €	967,36 €	1 389,17 €	397,87 €	763,52 €	973,76 €	1 404,81 €	402,28 €	767,04 €
Année universitaire	2014-2015				2015-2016				2016-2017			
Aides annuelles	3 590,00 €	2 583,00 €	0,00 €	8 122,00 €	3 591,00 €	2 583,00 €	0,00 €	8 128,00 €	3 592,00 €	2 583,00 €	0,00 €	8 134,00 €
Aides mensuelles	299,17 €	215,25 €	0,00 €	676,83 €	299,25 €	215,25 €	0,00 €	677,33 €	299,33 €	215,25 €	0,00 €	677,83 €
Reste à charge à l'étudiant par an	7 978,08 €	14 482,52 €	4 879,71 €	1 018,34 €	8 017,26 €	14 087,04 €	4 774,38 €	1 034,24 €	8 093,06 €	14 274,72 €	4 827,37 €	1 070,43 €
Reste à charge par mois	664,84 €	1 206,88 €	406,64 €	84,86 €	668,11 €	1 173,92 €	397,87 €	86,19 €	674,42 €	1 189,56 €	402,28 €	89,20 €

Les données sur les loyers nous sont fournies avec l'aimable accord de [Locservice.fr](http://www.locservice.fr) (<http://www.locservice.fr/logement-etudiant.html>). L'UNEF exploite ensuite ces données pour établir ses classements et variations.

unef

le syndicat étudiant

Restez informé des actualités



@unef



fb.com/unef.fr



www unef.fr